



Compte-rendu du Comité Syndical du Lundi 27 Mars 2017

L'an deux mille dix-sept, le vingt-sept mars, à seize heures, le Comité Syndical s'est réuni au siège du SMBVA, au nombre prescrit par la loi, sous la Présidence de Christian RANDOULET, Président.

ETAIENT PRESENTS :

M. CASTELLI - Mme JULIEN - M. MOUREAU - M. ANCEY - M. SOLER - M. RANDOULET - M. ROCHE - M. SANDEVOIR - Mme DELAFONTAINE - M. BANACHE - M. BELLEVILLE - M. FENOUIL - M. BISCARRAT - M. PASERO - M. MARQUOT - M. GROS - M. TERRISSE - M. GARCIA - M. PERRAND - M. GRAU

ETAIENT EXCUSES :

Mme HELLE - M. GRANIER - M. FAVIER - M. AVRIL - Mme LEMAIRE - M. GABERT

ETAIENT ABSENTS :

M. BEL - M. GUIN - M. CHARLUT - M. MUS

Assistaient également :

Invité : M. MANETTI

Techniciens : Alain FARJON - Julie RIMBOT - Philippe DE DAPPER

Délégués en exercice : 30 Délégués titulaires présents : 15 Délégués suppléants présents : 05 Quorum : 16
--

La séance est ouverte à 16h par Christian RANDOULET, le Président.



Compte-rendu du Comité Syndical du Lundi 27 Mars 2017

Désignation d'un secrétaire de séance

Mme Renée JULIEN est désignée comme secrétaire de séance.

Vote	
Unanimité	

Approbation du procès-verbal du Comité syndical du Lundi 20 Mars 2017

Vote	
Unanimité	

Compte rendu des décisions et des arrêtés du Président

Néant

Compte rendu des décisions du Bureau Syndical du Lundi 20 Mars 2017

✓ N° 1 : Modification N° 2 et N° 3 du PLU de Villeneuve-Lez-Avignon :

La commune a lancé une modification n° 2 et n° 3 de son PLU. Le Bureau Syndical avait déjà rendu un avis daté du 21 novembre 2016 sur ces deux modifications.

Un vice de procédure a conduit la commune à renvoyer les dossiers aux Personnes Publiques Associées. Les dossiers de modifications sont les mêmes, néanmoins la commune a pris en compte les avis PPA rendus précédemment, dont l'avis du Bureau du SMBVA, et les a intégrés aux nouveaux dossiers.

Les élus du Bureau ont donc émis un avis favorable sur ces deux dossiers.
Le bureau n'a aucune observation à formuler.

L'avis sera transmis à la commune.



Compte rendu des délibérations

➤ N° 1 : Finances - Compte Administratif - exercice 2016

Rapporteur : Stéphane GARCIA

Le rapporteur expose :

Les résultats du Compte administratif 2016 (titres et mandats de l'ordonnateur c'est-à-dire du Président) et du Compte de Gestion 2016 (comptabilité du Receveur du Syndicat) ont été arrêtés.

Ces documents retracent l'exécution budgétaire de l'exercice 2016 et sont concordants.

Les résultats du Compte Administratif 2016 sont les suivants :

Fonctionnement

Chapitres	Libellés	BP 2016 + DM €	Réalisé 2016 €
002	Déficit de fonctionnement N-1 reporté (déficit)	0	0
011	Charges à caractère général	113 860.00	102 755.29
012	Charges de personnels et frais assimilés	202 916.16	196 956.15
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	132 631.33	132 631.33
65	Autres charges de gestion courante	148 471.32	139 388.04
66	Charges financières	13 005.10	10 505.09
67	Charges exceptionnelles	0	0
68	Dotations aux amortissements et aux provisions	59 000.00	0
023	Virement à la section d'investissement	0	0
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		669 883.91	582 235.90

Chapitres	Libellés	BP 2016 + DM €	Réalisé 2016 €
002	Résultat de fonctionnement N-1 reporté (excédent)	0	0
013	Atténuation de charges	0	251.19
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	35 861.87	35 861.87
74	Dotations, subventions et participations	634 022.04	634 022.04
77	Produits exceptionnels	0	68.69
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT		669 883.91	670 203.79

Le résultat de fonctionnement de l'exercice 2016 est de : + 87 967,89 € (excédent)

Le résultat de fonctionnement reporté de l'exercice 2015 est de : 0 €

Le résultat d'exécution de la section de fonctionnement pour l'année 2016 est de : + 87 967,89 €

Investissement

Chapitres	Libellés	BP 2016 + DM €	Réalisé 2016 €
001	Déficit d'investissement N-1 reporté	0	0
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	35 861.87	35 861.87
13	Subventions d'investissement reçues	0	0
16	Emprunts et dettes assimilées	45 282.53	45 282.53
20	Immobilisations incorporelles	270 738.62	200 462.35
21	Immobilisations corporelles	3 500.00	0
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT		355 383.02	281 606.75

Chapitres	Libellés	BP 2016 + DM €	Réalisé 2016 €
001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	77 062.46	0
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	132 631.33	132 631.33
10	Dotations, fonds divers et réserves	108 189.23	108 189.23
13	Subventions d'investissement reçues	37 500.00	0
16	Emprunts et dettes assimilées		
27	Autres immobilisations financières		
021	Virement de la section de fonctionnement		
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT		355 383.02	240 820.56

Le résultat d'investissement de l'exercice 2016 est de : - 40 786,19 € (déficit)

Le résultat d'investissement reporté de l'exercice 2015 est de : + 77 062.46 €

Le résultat d'exécution de la section d'investissement pour l'année 2016 est de : + 36 276,27 €

Restes à Réaliser

Il y a des restes à réaliser en dépenses pour 31 764.00 € et en recettes pour 37 500.00 €.

Le résultat de la section de fonctionnement est excédentaire à hauteur de + 87 967,89 €

Le résultat cumulé de la section d'investissement est excédentaire à hauteur de + 36 276.23 €

Le résultat cumulé du compte administratif 2016 est donc de + 124 244.12 €.
(87 967.89+36 276.23)

Le Bureau Syndical, réuni le Lundi 20 Mars 2017, a émis un avis favorable.

Le Comité Syndical s'est prononcé sur les éléments suivants :

- **ADOPTE** le compte administratif 2016 tel que présenté ci-dessus,
- **DÉCLARE** que les opérations de l'exercice 2016 sont définitivement closes.

Le Président se retire lors du vote.

Vote	
Unanimité	Pour : 19

➤ N° 2 : Finances - Compte de Gestion - exercice 2016

Rapporteur : Stéphane GARCIA

Le rapporteur expose les résultats budgétaires de l'exercice 2016 dressés par le receveur :

084005
TRES. AVIGNON MUNICIPALE



GED
II-1
Exercice 2016

71300 - SM AMENAGT BASSIN VIE AVIGNON
RÉSULTATS BUDGÉTAIRES DE L'EXERCICE

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	355 383,02	669 883,91	1 025 266,93
Titres de recettes émis (b)	240 820,56	671 703,79	912 524,35
Réductions de titres (c)	0,00	1 500,00	1 500,00
Recettes nettes (d = b - c)	240 820,56	670 203,79	911 024,35
DÉPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	355 383,02	669 883,91	1 025 266,93
Mandats émis (f)	281 606,75	584 187,68	865 794,43
Annulations de mandats (g)	0,00	1 951,78	1 951,78
Dépenses nettes (h = f - g)	281 606,75	582 235,90	863 842,65
RÉSULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent		87 967,89	47 181,70
(h - d) Déficit	40 786,19		

71300 - SM AMENAGT BASSIN VIE AVIGNON

RÉSULTATS D'EXÉCUTION DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS DES SERVICES NON PERSONNALISÉS

	RÉSULTAT À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT : 2015	PART AFFECTÉE À L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2016	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2016	TRANSFERT OU INTÉGRATION DE RÉSULTATS PAR OPÉRATION D'ORDRE NON BUDGÉTAIRE	RÉSULTAT DE CLÔTURE DE L'EXERCICE 2016
I - Budget principal					
Investissement	77 062,46	0,00	-40 786,19	0,00	36 276,27
Fonctionnement	108 189,23	108 189,23	87 967,89	0,00	87 967,89
TOTAL I	185 251,69	108 189,23	47 181,70	0,00	124 244,16
II - Budgets des services à caractère administratif					
TOTAL II					
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
TOTAL III					
TOTAL I + II + III	185 251,69	108 189,23	47 181,70	0,00	124 244,16

Après s'être fait présenter le Budget Primitif de l'exercice 2016, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur du Syndicat accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et validé le Compte Administratif de l'exercice 2016,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Le Comité Syndical est invité à :

- Statuer sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} Janvier 2016 au 31 Janvier 2016, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- Statuer sur l'exécution du Budget de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
- Statuer sur la comptabilité des valeurs inactives,
- Considérer que la gestion est normale et que les résultats du Compte de Gestion de l'Exercice 2016 sont concordants avec ceux du Compte Administratif de ce même exercice,
- Déclarer que le Compte de Gestion dressé pour l'exercice 2016 par le receveur du Syndicat, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Le Bureau Syndical, réuni le Lundi 20 Mars 2017, a émis un avis favorable.

Le Comité Syndical s'est prononcé sur les éléments suivants :

- **APPROUVE** à l'unanimité des membres présents le Compte de Gestion qui lui est soumis et qui a été dressé pour l'exercice 2016 par M. Daniel LEROY, Comptable Public, Responsable du Centre des Finances Publiques d'Avignon Municipal,
- **ADMET** les opérations de la gestion 2016 pour les sommes indiquées par le dit compte.

Vote	
Unanimité	Pour : 20

➤ N° 3 : Finances - Affectation du résultat - exercice 2016

Rapporteur : Stéphane GARCIA

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2016,

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2016,

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

(1) Un excédent de fonctionnement de 87 967.89 €

(1) Un déficit de fonctionnement

Propose d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice	
POUR MEMOIRE	108 189.23 €
Déficit antérieur reporté (report à nouveau débiteur)	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau créditeur)	
Virement à la section d'investissement	108 189.23 €
RESULTAT DE L'EXERCICE : EXCEDENT	
DEFICIT	
A) EXCEDENT AU 31/12/2016	87 967.89 €
Affectation obligatoire	
• A l'apurement du déficit (report à nouveau débiteur)	
Déficit résiduel à reporter	
• A l'exécution du virement à la section d'investissement (compte 1068)	
Solde disponible affecté comme suit :	
• Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	87 967.89 €
.....	
• Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créditeur) (ligne 002)	
B) DEFICIT AU 31/12/2016	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau débiteur)	
Reprise sur l'excédent antérieur reporté (report à nouveau créditeur)	
Déficit résiduel à reporter « budget primitif _____ »	
Excédent disponible (voir A « solde disponible)	

Le Bureau Syndical, réuni le Lundi 20 Mars 2017, a émis un avis favorable.

Le Comité Syndical s'est prononcé sur les éléments suivants :

- **APPROUVE** les résultats de l'exercice 2016 du Budget du Syndicat tels que présentés ci-dessus,
- **DIT** que l'excédent de fonctionnement cumulé sera reporté en recettes d'investissement au compte 1068 « excédents de fonctionnement capitalisés » pour 87 967,89 €.

Vote	
Unanimité	Pour : 20

➤ N° 4 : Finances - Budget Primitif - exercice 2017 et Appel à cotisations des EPCI membres du SMBVA

Rapporteur : Stéphane GARCIA

Le Budget Primitif 2017 est établi en tenant compte du débat sur le Rapport d'Orientations Budgétaires qui s'est tenu le Lundi 20 mars 2017 lors de la séance du Comité Syndical.

Dépenses de fonctionnement :

		2016		REPORTS 2016	2017		prévisions / BP 2016 %
		BP 2016	Réalisé 2016		Propositions nouveaux Crédits	Total prévisions	
60612	Énergie - Électricité	1000,00	912,33		1100,00	1100,00	100,00
60622	Carburants	1500,00	918,79		1500,00	1500,00	100,00
60632	Fournitures de petit équipement	150,00	259,00		200,00	200,00	133,33
6064	Fournitures administratives	5700,00	5225,77		6000,00	6000,00	105,26
611	Contrats de prestations de services	200,00	1014,80		200,00	200,00	100,00
6132	Locations immobilières	20000,00	19704,90		20000,00	20000,00	100,00
6135	Locations mobilières	12000,00	11549,89		12000,00	12000,00	100,00
61551	Matériel roulant	500,00	0,00		500,00	500,00	100,00
6156	Maintenance	10000,00	11711,80		12100,00	12100,00	121,00
6161	Assurance multirisques	0,00	11364,75		12000,00	12000,00	0,00
6168	Autres primes d'assurance	12000,00	0,00		0,00	0,00	0,00
6182	Documentation générale et technique	1800,00	1838,00		2000,00	2000,00	111,11
6184	Versements à des organismes de formation	500,00	0,00		500,00	500,00	100,00
6185	Frais de colloques et séminaires	3000,00	0,00		3000,00	3000,00	100,00
6225	Indemnités au comptable et aux régisseurs	460,00	392,71		460,00	460,00	100,00
6226	Honoraires	23000,00	17880,00		23000,00	23000,00	100,00
6227	Frais d'actes et de contentieux	3000,00	7400,00		7000,00	7000,00	233,33
6232	Fêtes et cérémonies	200,00	60,00		200,00	200,00	100,00
6236	Catalogues et imprimés	2500,00	1224,80		2500,00	2500,00	100,00
6238	Divers	0,00	452,74		1500,00	1500,00	0,00
6251	Voyages et déplacements	750,00	0,00		0,00	0,00	0,00
6256	Missions	3400,00	1087,41		3400,00	3400,00	100,00
6257	Réceptions	2500,00	2410,65		3253,95	3253,95	130,16
6261	Frais d'affranchissement	2600,00	1775,69		2600,00	2600,00	100,00
6262	Frais de télécommunications	3500,00	2694,66		3500,00	3500,00	100,00
627	Services bancaires et assimilés	2500,00	1805,00		2500,00	2500,00	100,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	1100,00	1071,60		1100,00	1100,00	100,00
Chapitre 011	Charges à caractère général	113 860,00	102 755,29		122 113,95	122 113,95	107,25

Compte-rendu du Comité Syndical du Lundi 27 Mars 2017

		2016		2017			prévisions / BP 2016 %
		BP 2016	Réalisé 2016	REPORTS 2016	Propositions nouveaux Crédits	Total prévisions	
6218	Autre personnel extérieur	7 083,08	4 861,36		3 500,00	3 500,00	49,41
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	100,00	80,93		100,00	100,00	100,00
6336	Cotisations CNFPT et Centres de gestion	1500,00	1395,43		1500,00	1500,00	100,00
6338	Autres impôts, taxes, ... sur rémunérations	275,00	260,62		275,00	275,00	100,00
64111	Rémunération principale	84 410,06	84 444,45		86 100,00	86 100,00	102,00
64112	NBI, SFT et indemnité de résidence	2 832,96	2 853,70		2 900,00	2 900,00	102,37
64118	Autres indemnités	53 143,48	50 473,75		55 300,00	55 300,00	104,06
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	14 650,00	14 607,26		14 900,00	14 900,00	101,71
6453	Cotisations aux caisses de retraite	28 025,00	27 532,49		28 500,00	28 500,00	101,69
6455	Cotisations pour assurance du personnel	360,00	0,00		360,00	360,00	100,00
6456	Versement au F.N.C du supplément familial	1600,00	154,00		1600,00	1600,00	100,00
6458	Cotisations aux autres organismes sociaux	400,00	337,92		400,00	400,00	100,00
64731	Versées directement	4 000,00	3 901,04		2 600,00	2 600,00	65,00
6474	Versements aux autres oeuvres sociales	746,58	746,58		750,00	750,00	100,46
6475	Médecine du travail, pharmacie	430,00	490,54		500,00	500,00	116,28
6478	Autres charges sociales diverses	360,00	360,00		360,00	360,00	100,00
6488	Autres charges	3 000,00	3 096,08		3 200,00	3 200,00	106,67
Chapitre 012	Charges de personnel et frais assimilés	202 916,16	196 956,15		202 845,00	202 845,00	99,96
Chapitre 023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00
6811	Dotations aux amort. des immos incorporelles et corporelles	132 631,33	132 631,33		147 552,42	147 552,42	111,25
6871	Dotations aux amort. exceptionnels des immos	0,00	0,00		108,00	108,00	0,00
Chapitre 040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	132 631,33	132 631,33		147 660,42	147 660,42	111,33
6531	Indemnités	76 927,32	77 006,28		78 200,00	78 200,00	101,65
6532	Frais de mission	1000,00	0,00		1000,00	1000,00	100,00
6533	Cotisations de retraite	4 344,00	4 455,09		4 500,00	4 500,00	103,59
65541	Contributions au fonds de compensation des charges territoriales	0,00	2 900,60		0,00	0,00	0,00
65548	Autres contributions	3 000,00	0,00		2 900,00	2 900,00	96,67
6555	Contributions au C.N.F.P.T. (personnel privé d'emploi)	29 600,00	21426,07		0,00	0,00	0,00
6574	Subventions de fonctionnement aux associations et autres ...	33 600,00	33 600,00		33 600,00	33 600,00	100,00
Chapitre 65	Autres charges de gestion courante	148 471,32	139 388,04		120 200,00	120 200,00	80,96
66111	Intérêts réglés à l'échéance	10 877,37	10 877,37		9 189,54	9 189,54	84,48
66112	Intérêts - rattachement des intérêts courus non échus	0,00	-1950,78		0,00	0,00	0,00
661121	Montant des ICNE de l'exercice	1578,50	0,00		1204,86	1204,86	76,33
661122	Montant des ICNE de l'exercice N-1	-1950,78	1578,50		-1578,50	-1578,50	80,92
6615	Intérêts des comptes courants et de dépôts créditeurs	2 500,01	0,00		2 500,00	2 500,00	100,00
Chapitre 66	Charges financières	13 005,10	10 505,09		11 315,90	11 315,90	87,01
6865	Dotations aux prov. pour risques et charges financiers	59 000,00	0,00		59 000,00	59 000,00	100,00
Chapitre 68	Dotations aux amortissements et aux provisions	59 000,00	59 000,00		59 000,00	59 000,00	100,00
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		669 883,91	641 235,90		663 135,27	663 135,27	98,99

Compte-rendu du Comité Syndical du Lundi 27 Mars 2017

Recettes de fonctionnement :

		2016		2017			
		BP 2016	Réalisé 2016	REPORTS 2016	Propositions nouveaux Crédits	Total prévisions	prévisions / BP 2016 %
6459	Remboursements sur charges de SS et de prévoyance	0,00	251,19		0,00	0,00	0,00
Chapitre 013	Atténuations de charges	0,00	251,19		0,00	0,00	0,00
777	Quote-part des subventions d'investissement transférées au comp	35 861,87	35 861,87		29 663,00	29 663,00	82,71
Chapitre 042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	35 861,87	35 861,87		29 663,00	29 663,00	82,71
74751	Participations groupement de collectivités	634 022,04	634 022,04		632 370,24	632 370,24	99,74
Chapitre 74	Dotations, subventions et participations	634 022,04	634 022,04		632 370,24	632 370,24	99,74
7718	Autres produits exceptionnels sur opérations de gestion	0,00	36,17		1 102,03	1 102,03	0,00
7788	Autres produits exceptionnels sur opérations de gestion	0,00	32,52		0,00	0,00	0,00
Chapitre 77	Produits exceptionnels	0,00	68,69		1 102,03	1 102,03	0,00
TOTAL RECETTE DE FONCTIONNEMENT		669 883,91	670 203,79		663 135,27	663 135,27	98,99

Diminution de la cotisation de 2,22 € à 2,16 € par habitant avec une population de 292 764 hab.

o Répartition de la participation :

La répartition des participations de nos intercommunalités a changé ce qui découle des changements suivants :

- Les communes de Sorgues et Bédarrides ont quitté la Communauté des Pays de Rhône et Ouvèze pour rejoindre la Communauté de Communes Les Sorgues du Comtat.
- La Communauté de Communes de la Côte du Rhône Gardoise a été dissoute.
 - o Les communes de Roquemaure et Montfaucon ont intégré la Communauté d'Agglomération du Grand Avignon.
 - o La commune de Saint-Laurent-des-arbres a quitté le périmètre du Syndicat ce explique la diminution de la population totale du Syndicat.

	2015	2016	2017
CA du Grand Avignon	418 019,48	407 954.53	427 098.96
CC Pays de Rhône et Ouvèze	153 732,00	149 730.22	98 928.00
CC Les Sorgues du Comtat	55 519,01	54 892.94	106 343.28
CC de la Côte du Rhône Gardoise	21 597.20	21 444.35	0
Cotisations totales	648 847.69	634 022.04	632 370.24
Cotisation par habitant (environ)	2.21 €/hab	2.22 €/hab	2.16€/hab

o Répartition de la population par intercommunalité :

EPCI	2015	2016	2017
CA du Grand Avignon	188 850	188 850	197 731
CC Pays de Rhône et Ouvèze	69 452	69 313	45 800
CC Les Sorgues du Comtat	25 082	25 411	49 233
CC de la Côte du Rhône Gardoise	9 641	9 927	0
POPULATION TOTALE	293 025	293 501	292 764

Dépenses d'investissement :

		2016		2017			prévisions / BP 2016 %
		BP 2016	Réalisé 2016	REPORTS 2016	Propositions nouveaux Crédits	Total prévisions	
13911	Etat et établissements nationaux	19 832,00	19 832,00		19 832,00	19 832,00	100,00
13912	Régions	11667,00	11667,00		7 917,00	7 917,00	67,86
13913	Départements	4 362,87	4 362,87		1914,00	1914,00	43,87
Chapitre 040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	35 861,87	35 861,87		29 663,00	29 663,00	82,71
1641	Emprunts en euros	45 282,53	45 282,53		46 121,74	46 121,74	101,85
Chapitre 16	Emprunts et dettes assimilées	45 282,53	45 282,53		46 121,74	46 121,74	101,85
202	Frais réalisation documents urbanisme et numérisation cadastre	159 220,00	162 145,00		161400,00	161400,00	101,37
2031	Frais d'études	75 284,00	24 395,00	31764,00	455,84	32 219,84	42,80
2033	Frais d'insertion	34 734,62	13 202,35		35 000,00	35 000,00	100,76
2051	Concessions et droits similaires	1500,00	720,00		1500,00	1500,00	100,00
Chapitre 20	Immobilisations incorporelles	270 738,62	200 462,35	31 764,00	198 355,84	230 119,84	85,00
2183	Matériel de bureau et matériel informatique	1500,00	0,00		1500,00	1500,00	100,00
2184	Mobilier	1500,00	0,00		1500,00	1500,00	100,00
2188	Autres immobilisations corporelles	500,00	0,00		500,00	500,00	100,00
Chapitre 21	Immobilisations corporelles	3 500,00	0,00		3 500,00	3 500,00	100,00
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		355 383,02	281 606,75	31 764,00	277 640,58	309 404,58	87,06

Recettes d'investissement :

		2016		2017			prévisions / BP 2016 %
		BP 2016	Réalisé 2016	REPORTS 2016	Propositions nouveaux Crédits	Total prévisions	
Chapitre 001	Solde d'exécution de la section	77 062,46	0,00		36 276,27	36 276,27	47,07
Chapitre 021	Virement de la section de fonctionnement	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00
2802	Frais de réalisation de documents d'urbanisme	121 326,01	121 326,01		129 665,42	129 665,42	
28031	Amortissements des frais d'études	7 894,36	7 894,36		8 246,00	8 246,00	
28033	Amortissements des frais d'insertion	0,00	0,00		6 601,00	6 601,00	
28051	Concessions et droits similaires	0,00	0,00		240,00	240,00	
28183	Matériel de bureau et matériel informatique	2 880,96	2 880,96		2 378,00	2 378,00	
28184	Mobilier	530,00	530,00		530,00	530,00	
Chapitre 040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	132 631,33	132 631,33		147 660,42	147 660,42	111,33
1068	Excédents de fonctionnement capitalisé	108 189,23	108 189,23		87 967,89	87 967,89	
Chapitre 10	Dotations, fonds divers et réserves	108 189,23	108 189,23		87 967,89	87 967,89	81,31
1312	Régions	0,00	0,00	37 500,00	0,00	37 500,00	
Chapitre 13	Subventions d'investissement	37 500,00	0,00	37 500,00	0,00	37 500,00	100,00
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		355 383,02	240 820,56	37 500,00	271 904,58	309 404,58	87,06

Le Bureau Syndical, réuni le Lundi 20 Mars 2017, a émis un avis favorable.

Le Comité Syndical s'est prononcé sur les éléments suivants :

- **ADOPTÉ** le Budget Primitif 2017 conformément à la nomenclature M14 et en application des articles L.2313-1 et L 2313-2 du Code Général des Collectivités Territoriales (vote par nature et par chapitre) équilibré en mouvements budgétaires tels que détaillés ci-dessus,
- **FIXE et APPELLE** la participation des collectivités membres du Syndicat Mixte du Bassin de Vie d'Avignon pour l'exercice 2017 comme cela est précisé en recettes de fonctionnement à l'article 74751 « Participations - Groupements de Collectivités »

Vote	
Unanimité	Pour : 20

- N° 5 : Finances - Demande de subvention au Conseil Régional PACA pour la réalisation d'une cartographie du mode d'occupation des sols - extension du MOS à grande échelle du SCoT du Bassin de Vie d'Avignon aux 8 Communes de la CCAOP (Communauté de Communes Aygues Ouvèze en Provence)

Rapporteur : Louis BISCARRAT

- **Contexte et objectifs**

La Communauté de Communes Aygues Ouvèze en Provence (CCAOP) doit rejoindre le Syndicat Mixte pour le SCoT du Bassin de Vie d'Avignon dans le courant de l'année 2017.

Cette Communauté de Communes située géographiquement entre Orange au Sud et Bollène au Nord, compte 8 communes pour environ 20 000 habitants et 142,128 km² (Piolenc, Camaret sur Aygues, Sainte-Cécile les Vignes, Uchaux, Lagarde-Pareol, Sérignan du Comtat, Travaillan et Violès).

Le périmètre du SCoT va donc être étendu.

Cela nécessite de réaliser un travail complémentaire sur le mode d'occupation des sols.

En effet, en 2013, pour le compte du SMBVA l'Agence d'Urbanisme Rhône Avignon Vaucluse (AURAV) maître d'œuvre, a lancé la production d'une donnée d'occupation du sol à grande échelle sur le territoire du SCoT BVA.

Cette donnée a été produite par un prestataire extérieur, à savoir ALISE GEOMATIQUE (siège social : Saint-Jean de Vedas) par digitalisation de zones homogènes à partir d'une orthophotographie.

Le CRIGE PACA (Centre Régional de l'Information Géographique) a apporté son appui technique.

Ainsi, le SMBVA lancera la production de 3 cartographies d'occupation du sol à 3 dates (2001, 2010, 2013).

Ces données permettront de :

- Suivre la consommation d'espace depuis 10 ans comme le stipule le code de l'urbanisme,
- Qualifier la progression des espaces artificialisés sur ce territoire,
- Etendre l'étude de la Trame Verte et Bleue à ces 8 nouvelles Communes,
- Constituer une donnée de référence pour aider à la réalisation des Plans Locaux d'Urbanisme (PLU) « Grenelle ».

Pour rappel le Code de l'Urbanisme souligne pour ce qui est du rapport de présentation du SCoT Grenelle :

« Le rapport de présentation (...) doit présenter une analyse de la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers au cours des dix années précédant l'approbation du schéma et justifier les objectifs chiffrés de limitation de cette consommation compris dans le document d'orientation et d'objectifs ».

➤ Données à produire

Les données produites présenteront les mêmes spécifications que celles ayant régi la production du MOS GE sur le reste du territoire du SCoT BVA comme cela a été dit précédemment, à la seule différence que la troisième date sera 2015 au lieu de 2013, l'orthophoto 2015 étant disponible depuis peu.

Le prestataire à nouveau retenu ALIZE GEOMATIQUE, s'occupera de la production de ces 3 cartographies afin de garantir l'homogénéité des données en appliquant les mêmes méthodes que celles appliquées pour le reste du territoire du SCoT en 2013.

De manière plus détaillée, cette production comprendra :

- Une cartographie de l'occupation du sol à grande échelle basée sur une orthographie à 20 cm datant de 2010 (nomenclature à 60 postes environ de niveau 4) ;
- Une cartographie de l'occupation du sol à grande échelle basée sur une orthographie à 50 cm de 2001 (nomenclature à 18 postes de niveau 3) ;
- Une cartographie de l'occupation du sol à grande échelle basée sur une orthographie à 20 cm datant de 2015 (nomenclature à 18 postes de niveau 3) ;
- Un linéaire de haies (en milieu agricole, naturel) et une trame arborée en milieu urbain pour aider à la production de l'étude Trame Verte et Bleue sur les continuités écologiques.

➤ Calendrier prévisionnel

Avril : Lancement du travail du bureau d'études sur les 8 Communes

Début Juin : Production des données par le bureau d'études

Fin juin : Livraison des données finalisées et contrôle qualité

Juillet : Mise en ligne des données sur la plateforme du CRIGE PACA

➤ Plan de financement prévisionnel

Organisme	Participation au financement
Conseil Régional PACA (50 % du montant HT, limité à 2 cartographies)	6 506,50 €
Autofinancement SMBVA	10 385,50 €
Montant Total HT	16 892,00 €
TVA 20 %	3 378,40 €
Montant Total TTC	20 270,40 €

Le Bureau Syndical, réuni le Lundi 20 Mars 2017, a émis un avis favorable.

Le Comité Syndical s'est prononcé sur les éléments suivants :

- **SOLLICITE** le Conseil Régional PACA afin d'obtenir une aide financière de 6 506,50 €, telle que décrite ci-dessus, pour la réalisation d'une cartographie complémentaire du mode d'occupation du sol étendue aux 8 Communes de la Communauté de Communes Aygues Ouvèze en Provence,
- **APPROUVE** les termes de l'acte d'engagement qui sera annexé à la délibération,
- **AUTORISE** son Président à signer le dit acte d'engagement avec la Région PACA ainsi que toutes pièces relevant cette demande,
- **L'AUTORISE** également à signer la proposition du BE ALISE GEOMATIQUE pour un coût total TTC de 20 270,40 €.

Vote	
Unanimité	Pour : 20



**DEMANDE DE SUBVENTION POUR L'ELABORATION D'UNE CARTOGRAPHIE
DU MODE D'OCCUPATION DU SOL (MOS)**

OPERATION ENREGISTREE SOUS LE N°.....

ENGAGEMENT DU BENEFICIAIRE CI-APRES DESIGNÉ :

.....

Le programme de soutien régional s'inscrit dans l'objectif de mutualisation et de partage de l'information. Ainsi, dans la cadre d'une demande de subvention en vue de l'élaboration d'une cartographie du mode d'occupation du sol,

1. Le bénéficiaire s'engage à associer la Région au Comité de pilotage du projet de MOS et à désigner un chef de projet interlocuteur auprès de la Région ;
2. Le bénéficiaire s'engage à mener son projet de MOS de façon cohérente avec les démarches de Pays, d'Agglomérations et de Parcs Naturels Régionaux, ainsi qu'avec les périmètres de Schémas de Cohérence Territoriale, afin de faciliter la planification et l'aménagement des territoires ;
3. Le bénéficiaire s'engage à respecter les conditions de compatibilité informatique et d'interopérabilité des systèmes d'informations ;
4. Le bénéficiaire s'engage à mutualiser et partager les données numérisées et produites par le SIG via le CRIGE. Le bénéficiaire autorise également la Région à en faire usage dans le cadre de ses compétences ;
5. Le bénéficiaire s'engage notamment à transmettre au CRIGE la cartographie du MOS produite avec l'aide de la Région.

* **Fait à**

Le

Signature

* Faire précéder la signature de la mention « lu et approuvé », et de la date du vote de l'instance délibérante.

Nota : Ce document devra être signé par le bénéficiaire après approbation par l'autorité délibérante des termes de l'engagement. La délibération sera jointe au dossier de demande de subvention.

➤ **N° 6 : RH - Modification de la délibération n° 2014-16 fixant les indemnités du Président et des Vice-présidents**

Rapporteur : Christian GROS

Le Comité Syndical a délibéré le 30 Juin 2014 (délibération n°2014-16) pour fixer le montant des indemnités du Président et des 9 Vice-présidents.

Cette délibération précisait le montant maximal par référence à l'indice brut terminal de la Fonction Publique.

Or, le décret n°2017-85 du 26 Janvier 2017 entérine la réforme du protocole dit « Parcours Professionnels, Carrières et Rémunérations » (PPCR) applicable à la Fonction Publique Territoriale à compter du 1^{er} janvier 2017.

Cette réforme a un impact sur les indemnités des élus locaux.

Il est proposé au Comité Syndical de délibérer pour modifier sa délibération en ne faisant pas apparaître l'indice, mais uniquement en faisant référence à l'indice brut terminal de la fonction publique afin d'éviter de devoir délibérer à chaque changement d'indice.

Le Bureau Syndical, réuni le Lundi 20 Mars 2017, a émis un avis favorable.

Le Comité Syndical s'est prononcé sur les éléments suivants :

- **DIT** que les montants de l'attribution des indemnités du Présidents et des Vice-Présidents seront revalorisés automatiquement en fonction de l'évolution de la valeur de l'indice brut terminal de la fonction publique.

Vote	
Unanimité	Pour : 20

➤ **N° 7 : RH - Modification du tableau des effectifs théoriques du SMBVA**

Rapporteur : Renée JULIEN

Il est proposé de modifier le tableau des effectifs des emplois à temps complet et non complet du Syndicat à compter du 1^{er} Juillet 2017, en annulant la délibération 2016-26 du 16 Décembre 2016, comme suit :

GRADES	Catégorie	Effectifs réglementaires	Effectifs pourvus	Durée de temps de travail
Attaché Hors Classe	A	1	0	TC
Directeur Territorial	A	1	1	TC
Rédacteur Principal de 2 ^e Classe	B	1	1	TC
Adjoint Administratif	C	1	1	TC
TOTAL		4	3	

Le grade de Directeur Territorial est en voie d'extinction.

Le Bureau Syndical, réuni le Lundi 20 Mars 2017, a émis un avis favorable.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la loi n° 83-634 du 13 Juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Compte-rendu du Comité Syndical du Lundi 27 Mars 2017

Vu la loi n°84-53 du 26 Janvier 1984 modifiée portant diverses dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,
Vu le décret n°2016-596 du 12 Mai 2016 relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la Fonction Publique Territoriale, modifié par le décret n°2016-1372 du 12 Octobre 2016,
Vu le décret n°2016-604 du 12 Mai 2016 fixant les différentes échelles de rémunération pour les fonctionnaires de catégorie C de la Fonction Publique Territoriale,
Vu le décret n°2016-1798 du 20 Décembre 2016 modifiant le décret n°87-1099 du 30 Décembre 1987 portant statut particulier du cadre d'emplois des attachés territoriaux,
Vu le décret n°2016-1799 du 20 Décembre 2016 modifiant le décret n°87-1100 du 30 Décembre 1987 portant échelonnement indiciaire applicable aux attachés territoriaux,
Vu la précédente délibération n°2016-26 du 16 Décembre 2016,
Vu l'avis de la CAP A du CDG 84 en date du 1^{er} Mars 2017 concernant l'avancement au grade d'attaché hors classe,

Considérant que les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 Janvier 1984,

Le Comité Syndical s'est prononcé sur les éléments suivants :

- **ANNULE** la Délibération n°2016-26 du 16 Décembre 2016, remplacée par la présente,
- **DECIDE** de fermer le grade d'Adjoint Administratif de 2^{ème} classe remplacé par le grade d'Adjoint Administratif,
- **DECIDE** de créer le grade d'Attaché Hors Classe.

Vote	
Unanimité	Pour : 20

Prochaines Dates :

➤ Comité Syndical : le **Jeudi 11 Mai 2017 à 14H30**
Les Lundis 1^{er} et 8 mai sont fériés.

Le Président lève la séance à 17h.

Le Pontet, le 03/04/17
Le secrétaire de séance
Mme Renée JULIEN

